

**COMMISSION PARITAIRE**

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 24 mars 2003**

**Présents**

David ABIKER, Frank BARON, Nicolas DAHAN, Erhard FRIEDBERG, James Mc CEARNEY, Marie-Christine LABROUSSE, Christian LEQUESNE.

Mohammed CHIRANI, Alexandre CLEMENT, Laurent DE MONNERON, Andréa JIMENEZ SORIANO, Laurent MAFFEIS, Lisa PICHENY, Caroline RICCI, Arnaud ROHMER.

**Absents ou excusés**

Gilles LE CHATELIER.

**Assistaient à la séance**

M. Richard DESCOINGS	directeur
M. Guillaume PIKETTY	directeur adjoint
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission
Mme Alexia de MONTERNO	chargée de mission

\*

\* \*

- |  |      |
|--|------|
| I. Election des présidents enseignants et étudiants.   | p. 2 |
| II. Election des membres de la sous-commission des libertés politiques et syndicales et des activités culturelles. | p. 2 |
| III. Programme de travail et constitution des groupes de travail.  | p. 3 |
| IV. Convention de Sciences Po avec le Corps de Contrôle des Assurances.  | p. 8 |
| V. Vie associative : fêtes des arts.   | p. 9 |
| VI. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance 2 décembre 2002.   | p. 9 |
| VII. Echanges d'informations sur des questions diverses.   | p. 9 |

**COMMISSION PARITAIRE**  
**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 24 MARS 2003**

La séance est ouverte à 18 h 10, sous la présidence de Richard DESCOINGS, en attendant l'élection des présidents enseignant et étudiant de la Commission paritaire. Il présente ses félicitations aux élus de la Commission paritaire et leur souhaite la bienvenue.

**I. ELECTION DES PRESIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT**

**- Election du président enseignant**

Richard DESCOINGS propose de commencer par l'élection du président enseignant. Il rappelle que pour cette élection, il y a un collège unique avec un scrutin majoritaire à deux tours. Il présente aux membres de la Commission les excuses de Gilles Le Chatelier, président sortant de la Commission, qui n'a pu être présent aujourd'hui pour cause de grippe. Il souhaite cependant présenter sa candidature. Il demande s'il y a d'autres candidats à la présidence enseignante.

*Vote :*

Gilles Le CHATELIER est élu président enseignant de la Commission paritaire par 12 voix pour et 3 abstentions.

**- Election du président étudiant**

Richard DESCOINGS demande qui est candidat.

Andréa JIMENEZ SORIANO, étudiante colombienne, nouvelle présidente d'InterZaide, présente sa candidature. Elle estime que de nombreux étudiants étrangers et français souhaitent une voix indépendante, ce qu'InterZaide peut leur apporter.

Arnaud ROHMER, étudiant de 5<sup>ème</sup> année élu sur la liste de l'UNEF, présente également sa candidature. L'UNEF souhaite promouvoir le rôle de la Commission comme instance de dialogue, qui conduit un débat constructif et permet d'avancer sur des points précis. Il pense que cette position a une certaine légitimité, au vu des résultats des dernières élections syndicales, l'UNEF ayant obtenu 47 % des voix pour l'élection à la Commission paritaire.

*Vote :*

Arnaud ROHMER est élu président étudiant de la Commission paritaire par 7 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.

Richard DESCOINGS le félicite et lui passe la présidence pour le reste de la séance.

**II. ELECTION DES MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION DES LIBERTES POLITIQUES ET SYNDICALES ET DES ACTIVITES CULTURELLES**

Guillaume PIKETTY indique qu'il s'agit d'un scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, avec collèges séparés. Il faut élire deux titulaires et deux suppléants enseignants, ainsi que deux titulaires et

deux suppléants étudiants. L'année dernière, David ABIKER et Frank BARON étaient titulaires enseignants, avec pour suppléants respectifs Marie-Christine Labrousse et James Mc CEARNEY. Les titulaires étudiants étaient Gwenaëlle Perrier et Romuald DZOMO-N'KONGO, avec pour suppléants Claire PIEROT et Julien BOURROUILHOU. Il demande qui sont les candidats.

Laurent MAFFEIS indique qu'il est candidat pour être titulaire étudiant et que Caroline RICCI est candidate pour être sa suppléante.

Laurent de MONNERON est également candidat pour être titulaire étudiant, avec Alexandre CLEMENT comme suppléant.

David ABIKER est candidat comme titulaire enseignant, avec Marie-Christine LABROUSSE comme suppléante.

James Mc CEARNEY est candidat comme titulaire enseignant, avec Frank BARON comme son suppléant.

Richard DESCOINGS indique que puisqu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir, si la Commission paritaire est d'accord, on peut considérer ces candidats élus.

### **III. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL**

#### *a) Exposé*

Richard DESCOINGS indique que comme chaque année, la Commission aura à exercer un certain nombre de compétences exclusives. Il s'agit notamment de l'audition des associations permanentes de Sciences Po, qui doivent rendre compte chaque année à la Commission paritaire à travers un bilan moral et un bilan financier. Il appartient à la seule Commission de leur accorder un quitus moral et financier. Ces associations permanentes sont le BDE, l'Association sportive, le Ciné-club et la Junior entreprise de Sciences Po. Il est maintenant de coutume qu'un rapporteur de la Commission paritaire, choisi parmi les élus enseignants, participe à la préparation des bilans qui seront présentés. La Commission paritaire aura également à entendre un certain nombre de présentations sur la vie pédagogique de Sciences Po. Il existe déjà des groupes de travail constitués par les différents Conseils, dont il faut poursuivre le travail. Les Conseils se réunissent une fois par mois et il est donc très important qu'il y ait un travail préparatoire en groupe relativement restreint où soient représentés à la fois les élus enseignants et étudiants. Les uns et les autres peuvent associer, soit pour une séance, soit plus longuement, des personnes extérieures à ces groupes de travail, à condition que ce soit en nombre relativement limité et à condition que soit assuré le lien entre les participants aux groupes de travail et les membres des Conseils. Traditionnellement, trois groupes ont montré leur utilité les années précédentes. L'un est consacré à la vie étudiante au sens large et concerne la vie associative, culturelle et sportive, ainsi que toutes les questions qui relèvent de la vie à Sciences Po. Depuis la rentrée 2000, un groupe de travail sur les études a été institutionnalisé. Le travail de ce groupe va des conditions d'accès à Sciences Po jusqu'aux conditions de délivrance des diplômes. C'est une sorte d'évaluation en continu des 1<sup>ers</sup> cycles et du cycle du diplôme, une réflexion sur les examens d'entrée, sur les diverses filières d'entrée, sur le contenu et la nature des épreuves. Depuis que ce groupe existe, il a travaillé de manière très concrète, pragmatique et constructive. Cela a permis aux Conseils d'en tirer des conséquences pratiques pour modifier, sur tel ou tel point, des règles qui ne convenaient pas totalement ou qui étaient lacunaires. Enfin, le groupe de travail sur la démocratisation permet de faire vivre la réflexion sur les conditions d'accès à Sciences Po et sur la diversification socioculturelle et socioprofessionnelle de l'Institut. Si la Commission paritaire est d'accord, ces trois groupes seront maintenus. Le Conseil de Direction en a déjà décidé ainsi ce matin. A la fin de la séance, les élus intéressés pourront s'inscrire au groupe de travail auquel ils souhaitent participer.

En dehors de ce travail habituel, la Commission paritaire aura également à traiter de questions spécifiques à 2003, qui sera une année charnière pour Sciences Po. En ce qui concerne les circonstances qui président aux relations avec le ministère de l'Education nationale, Sciences Po est dans une situation double. D'une part, grâce à son statut, Sciences Po est complètement autonome du

ministère chargé de l'enseignement supérieur : ce sont les Conseils qui déterminent les conditions d'accès à Sciences Po, l'organisation des scolarités, le contenu des études, le contenu des examens et les conditions d'obtention du diplôme. Il n'est pas besoin de passer par des textes gouvernementaux ou ministériels pour conduire la politique pédagogique de l'Institut. Mais d'autre part, Sciences Po est financé à 85% sur des financements publics. L'autonomie de Sciences Po trouve donc sa limite dans le soutien apporté par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur dans le développement de sa stratégie. Si Sciences Po ne recevait plus de crédits publics, l'établissement ne pourrait plus fonctionner. Les relations financières avec le ministère de l'Education nationale ont deux formes principales. La première est contractuelle. Tous les quatre ans, Sciences Po négocie un contrat avec les différentes directions des ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce contrat a principalement pour objectif de définir la politique adoptée d'un commun accord avec l'Etat. Pour soutenir cette politique, Sciences Po reçoit des dotations budgétaires contractuelles, qui représentent des sommes modestes par rapport à l'ensemble du fonctionnement de Sciences Po. Mais même si ces sommes sont modestes, le contenu du contrat et l'évolution des montants sont des signes extrêmement forts du degré de soutien qu'apportent à Sciences Po les ministères chargés de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'autre financement est le financement principal en termes de montant : chaque année, comme tous les établissements universitaires, Sciences Po reçoit une dotation globale de fonctionnement. L'Etat alloue chaque année des moyens qui ont été définis en loi de finances initiale. Il appartient à l'Etat de répartir les moyens nouveaux entre les différentes universités. C'est un processus distinct du processus contractuel. Cette répartition des moyens par l'Etat est négociée par Sciences Po et les autres universités, mais pas dans les mêmes conditions que le contrat quadriennal.

Cette année, contrairement aux années précédentes, Richard DESCOINGS n'a pas encore présenté de budget pour avis au Conseil de Direction et pour décision au Conseil d'Administration de la FNSP, parce que la négociation sur le montant de la dotation globale de fonctionnement de Sciences Po pour 2003 a été plus longue que par le passé. Cela s'explique par une raison conjoncturelle et par une raison structurelle plus importante. La raison conjoncturelle est le fait que les équipes de la direction de l'enseignement supérieur ont changé. La raison structurelle est la mauvaise situation économique et sociale en Europe. Les espoirs qui avaient pu naître pour l'année 2003 ont été déçus. De ce fait, la situation des finances publiques est également mauvaise. Il a donc été difficile pour le gouvernement d'arbitrer les décisions permettant d'élaborer le projet de loi de finances. Entre le moment où le gouvernement a arrêté le contenu du projet de loi de finances, le moment où le projet de loi a commencé d'être discuté devant le parlement, le moment où il a été adopté et les nouvelles perspectives économiques et financières pour 2003, il y a eu peu de temps mais beaucoup d'évolutions. La situation de l'enseignement supérieur, dans ce contexte difficile, n'est pas particulièrement bonne. Les moyens pour l'ensemble des établissements universitaires qui dépendent du ministère de l'Education nationale augmenteront en principe de 14 millions d'euros en 2003, à raison de 7 millions d'euros de plus au titre des contrats et 7 millions d'euros de plus au titre de la dotation globale de fonctionnement. Ce montant avait été fixé à 16 millions d'euros par le gouvernement dans le projet de loi de finances, dans le souci de conforter l'effort d'économie budgétaire. Le Sénat a proposé une baisse de 2 millions d'euros et l'Assemblée nationale a suivi. La répartition de ces 14 millions d'euros entre tous les établissements universitaires est particulièrement délicate.

La direction de Sciences Po avait visiblement raison de ne pas se précipiter pour adopter un budget prévisionnel pour 2003, parce que le résultat de ces négociations est particulièrement bon dans le contexte budgétaire et économique d'aujourd'hui. L'administration du ministère de l'Education nationale s'est engagée à ne plus faire de cavalerie budgétaire vis-à-vis de Sciences Po. Une cavalerie budgétaire consiste à dire à un établissement qu'on lui attribue des moyens au titre de tel exercice budgétaire, puis à ne pas verser le montant des financements prévus pendant cet exercice budgétaire, mais un ou deux ans plus tard, parce que l'administration a promis plus qu'elle ne pouvait dépenser. C'est ce qui est arrivé à Sciences Po en 2002. Au titre du contrat, l'Institut devait recevoir un certain montant de dotation budgétaire, qui n'a pas été versé en 2002. Le premier élément extrêmement encourageant de la part du ministère est le fait qu'en mars 2003, Sciences Po a déjà reçu à la fois les dotations allouées au titre de 2002 et la totalité des financements promis pour 2003. Le deuxième

élément très important est la décision prise par le ministre dans la répartition des moyens. Pour 7 millions d'euros d'augmentation à répartir entre 120 établissements, le ministre a décidé d'allouer à Sciences Po une augmentation des moyens de 700 000 euros en 2003. C'est un effort considérable. Le ministère a pris cette décision d'abord pour tenir compte de la spécificité du budget de Sciences Po. Contrairement aux universités, le budget de Sciences Po comporte les salaires des salariés de Sciences Po et l'essentiel de la rémunération des enseignants, puisque 90 % du potentiel d'enseignement de Sciences Po est mis en œuvre par des maîtres de conférence vacataires directement rémunérés par Sciences Po. Dans les universités, il en va différemment, les personnels ATOS et les enseignants - chercheurs étant payés directement par l'Etat. La deuxième raison est la qualité de l'IEP et l'approbation de sa stratégie de développement, qui a pu être constatée sur résultats depuis de nombreuses années. Mais cela n'a pas été facile à faire accepter. Pour certaines universités, la dotation globale de fonctionnement a diminué. Pour une majorité d'universités, elle a été stabilisée. On a vu que certaines universités ont jugé que l'augmentation de leur dotation globale de fonctionnement était largement insuffisante, ce qui les a conduites à ne plus assurer les cours pendant quelques semaines en février. Il faut donc bien voir que l'augmentation de la dotation de Sciences Po est une importante marque de soutien et de confiance de l'Etat. Le ministère a décidé d'aller au-delà et de rouvrir des négociations pour un nouveau contrat entre les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Sciences Po. Le dernier contrat signé couvrait la période 2001-2004. Le ministère propose à Sciences Po de renégocier les années 2003 et 2004 et de les compléter par les années 2005 et 2006. C'est une bonne nouvelle pour plusieurs raisons. Premièrement, cela permettra à Sciences Po de mettre en œuvre la réforme licence – master - doctorat pour les actuels DEA et DESS dès la rentrée 2004, alors que si on avait attendu la fin du contrat actuel, cette réforme n'aurait pu être mise en œuvre qu'à l'automne 2006. Au lieu d'être parmi les derniers établissements universitaires à entrer dans ce système, Sciences Po sera parmi les premiers. Alors que l'Institut a mis en œuvre le système 3-5-8 dès la rentrée 2000, il aurait été dommageable pour les étudiants qu'il y ait un hiatus aussi important entre l'organisation des cursus menant au diplôme d'établissement et l'organisation des cursus menant au master. Le deuxième avantage considérable est le fait que Sciences Po inscrira dans le contrat quadriennal les conditions d'évolution de la dotation globale de fonctionnement. Compte tenu du caractère spécifique du budget de Sciences Po, le ministère a accepté de s'engager de façon pluriannuelle pour la dotation globale de fonctionnement. L'Institut pourra savoir avec un certain degré de certitude comment ses moyens globaux augmenteront d'une année sur l'autre sur une période de quatre années.

Le troisième élément très favorable est le fait que le ministère est prêt à engager une réflexion approfondie, non sur la stratégie de Sciences Po, qui est connue, qui a été développée dans le contrat quadriennal 1997-2000 et est inscrite dans le contrat 2001-2004, mais sur un certain nombre de détails qui ne figurent pas aujourd'hui dans ce contrat. Par exemple, le contrat ne précise pas combien d'étudiants on veut accueillir à Sciences Po, alors que c'est une question essentielle dans la stratégie d'une institution, tout comme le niveau de cursus universitaire de ces étudiants. Il n'est pas exclu d'aller jusqu'à discuter de la proportion entre étudiants français et étudiants étrangers. C'est une manière supplémentaire de faire reconnaître la stratégie très spécifique de Sciences Po dans le domaine de l'intégration internationale, mais c'est aussi une manière de définir ce que doivent être les moyens alloués par l'Etat pour que Sciences Po accueille des étudiants de tel niveau. Il y a un coût par étudiant, qui est pris en charge très largement par les finances publiques et très faiblement par les droits de scolarité. Si on veut continuer à accueillir autant, voire plus d'étudiants, il faut que l'Etat prévoie des évolutions budgétaires. A l'inverse, l'Institut doit réfléchir en interne à ce qu'est sa politique. Ce que le directeur a dit de la situation économique et budgétaire en Europe pour 2003 n'est pas conjoncturel. On sait déjà que 2004, 2005 et 2006 seront des années très dures, si ce n'est sur le plan économique, en tout cas sur le plan budgétaire. La négociation de ce nouveau contrat conduira Sciences Po à faire des choix politiques très importants : il s'agit de savoir si on adaptera les activités de Sciences Po au niveau du financement public ou si on trouvera les voies et moyens de ne pas renoncer à la stratégie de l'Institut, d'obtenir la permanence, voire le confortement du soutien de l'Etat et en même temps de jouer un rôle spécifique pour empêcher que, dans quinze ou vingt ans, l'enseignement supérieur et la recherche en Europe soient dépassés. La presse a beaucoup parlé de la situation des universités britanniques, allemandes, italiennes, espagnoles et françaises. L'IEP de Paris

participe-t-il de cette évolution que l'on peut prévoir aujourd'hui ou tente-t-il de rebondir par rapport à cette situation ?

L'année 2003 sera spécifique et la Commission paritaire sera directement et intensément associée au choix des politiques pédagogiques, sachant que le Conseil scientifique décide des politiques scientifiques et que la décision finale revient au Conseil de Direction et au Conseil d'Administration de la FNSP. Afin de préparer ces négociations contractuelles, Richard DESCOINGS suggère de créer un groupe de travail spécifique chargé de réfléchir sur le contenu du contrat quadriennal 2003-2006.

#### *b) Questions et observations*

Laurent MAFFEIS demande si, malgré ces bonnes nouvelles budgétaires pour Sciences Po, le directeur ne craint pas que la régulation budgétaire ampute en cours d'année les promesses qui ont été faites.

Richard DESCOINGS répond qu'aucune institution financée sur fonds publics n'est à l'abri de cette crainte aujourd'hui. Mais l'arbitrage a été conduit par Luc FERRY il y a une dizaine de jours, avec une connaissance très précise du gel budgétaire qui pèse aujourd'hui sur les moyens de fonctionnement des universités. S'il devait y avoir en cours d'année de nouvelles décisions prises en matière de gel budgétaire, Sciences Po pourrait craindre d'être touché. Mais l'Institut n'est pas touché par les décisions prises depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Le directeur tempère le fait que les nouvelles budgétaires soient vraiment bonnes. Il souligne que Sciences Po bénéficie d'un soutien important du ministère dans une situation budgétaire mauvaise. Il imagine mal qu'avec une augmentation de 700 000 euros, Sciences Po ne connaisse pas des difficultés budgétaires cruelles.

Caroline RICCI indique que le groupe de travail sur la démocratisation s'est déjà brièvement réuni cette année pour présenter les résultats d'une étude qui avait été faite par des étudiants de Sciences Po sur les résultats du concours. Ils avaient prévu de faire une nouvelle étude sur le concours 2002. Elle demande si cette étude est achevée et si elle sera présentée lors de la prochaine réunion du groupe de travail.

Guillaume PIKETTY répond que cette étude est en cours d'achèvement.

Mohammed CHIRANI demande s'il est prévu de réduire le nombre de places pour l'admission en cycle du diplôme l'année prochaine ou l'année suivante. Il a entendu des rumeurs sur ce point.

Richard DESCOINGS répond que les rumeurs à Sciences Po sont chose courante. Cette année, il est prévu de prendre autant d'admissibles que l'an passé. Cela constitue de fait une diminution, parce que le nombre de candidats a encore augmenté. Les jurys se fondent ensuite sur la qualité des candidats pour déterminer les admissions. Enfin, les capacités d'accueil de l'Institut et la situation budgétaire en 2003 conduiront sans doute à prendre moins d'étudiants. Le directeur devra présenter un budget équilibré pour 2003, tenant compte exclusivement des décisions prises par les différents ministères sur le financement public de Sciences Po. Il faudra en tirer les conséquences et faire des choix. Le directeur se doit de défendre les intérêts de la recherche, de la documentation et de l'édition autant que de la formation initiale et de la formation continue. Il ne peut pas y avoir d'à-coups dans la politique de recrutement scientifique. Lorsque des chercheurs quittent les centres de recherche, il est dangereux de ne pas les remplacer dans un délai raisonnable. C'est démotivant pour les doctorants et les jeunes docteurs et absurde en termes de politique scientifique. La recherche sera donc une priorité pour Richard DESCOINGS. De la même manière, une bonne bibliothèque implique une continuité dans la politique d'acquisition d'ouvrages et d'abonnements périodiques. La troisième priorité du directeur est l'application des accords d'entreprise en ce qui concerne l'évolution des rémunérations des salariés de Sciences Po. Ces derniers n'ont pas à subir les aléas budgétaires de l'institution. Ils travaillent beaucoup au service des étudiants et des autres composantes de Sciences Po et le directeur souhaite appliquer les accords tels qu'ils existent. Il est de tradition à Sciences Po de ne pas avoir de licenciements pour motifs économiques. Dès lors que l'on définit ces trois priorités, certains secteurs seront moins prioritaires. Depuis sept ans, le nombre d'étudiants à Sciences Po est passé de 4000 à 5500. C'est une augmentation considérable. On peut décider d'adapter le nombre d'étudiants à

Sciences Po au montant des financements obtenus. Richard DESCOINGS souligne qu'il est d'une génération à qui on a longtemps expliqué que les établissements sélectifs étaient insupportablement malthusiens et qu'il y avait un gâchis incroyable par rapport au nombre de candidats de qualité. Il le pense toujours. Mais s'il y a un consensus pour limiter l'accès à Sciences Po à un certain nombre d'étudiants, il appliquera ce consensus. De la même manière, les étudiants étrangers représentent aujourd'hui 30 % des effectifs de Sciences Po, soit trois fois plus qu'en 1996, lorsque Richard DESCOINGS est devenu directeur. De nombreuses voix s'élèvent aujourd'hui en France pour dire que les contribuables français n'ont pas à payer la formation d'étudiants étrangers. C'est une position que Richard DESCOINGS ne partage pas. Il a toujours estimé que le rayonnement et l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France passaient par l'accueil de nombreux étudiants étrangers de qualité. Si on se retire de cette mission de service public, les étudiants étrangers qui ne seront plus accueillis en France et en Europe se tourneront vers l'Amérique du Nord.

Christian LEQUESNE demande au directeur de rappeler le calendrier établi avec le ministère pour l'élaboration des propositions pour le nouveau contrat.

Richard DESCOINGS répond que les négociations doivent commencer dans la deuxième quinzaine d'avril 2003 et aboutir pendant l'été 2003, afin que les pistes ouvertes trouvent une réalisation concrète dès l'automne 2003. Cela demandera une mobilisation générale des différentes composantes de l'établissement. Ce calendrier rapproché devrait assurer que le ministère respectera ses engagements, ce qui serait moins sûr en cas de délai plus long.

Alexandre CLEMENT estime qu'il y a actuellement des exemples de gaspillage financier à Sciences Po. Ainsi, plusieurs étudiants ont protesté contre l'installation d'écrans plasma, dont l'utilité n'est pas évidente. Par ailleurs, la question du logement des étudiants pose vraiment problème à Sciences Po. Les étudiants admis en 1<sup>ère</sup> année ont un délai très court entre les résultats et le début des cours. Il demande s'il n'est pas possible de mettre en place un groupe de travail sur le logement, pour parer aux situations d'urgence et pour mener une véritable politique de logement. Ce n'est pas un sujet nouveau, mais il est important d'en faire une priorité.

Richard DESCOINGS partage son avis sur le logement. Il souhaite que cette question soit étudiée par le groupe de travail et traitée dans le cadre du contrat quadriennal. Il faudra émettre des propositions pour faciliter l'accès au logement. On peut joindre les efforts du BDE et de la direction pour faciliter les rencontres entre propriétaires et locataires. On peut mutualiser les risques et imaginer un système de cautionnement, notamment pour les étudiants étrangers. Enfin, on peut mener une politique plus active de réservation de logements. Mais c'est une question délicate, le coût financier d'une telle politique étant élevé. En ce qui concerne les écrans plasma, on n'arrive pas à les faire fonctionner. Une fois que ce problème sera réglé, ils afficheront un fil AFP international.

Xavier BRUNSCHVIGC ajoute qu'il s'agit d'un journal Internet proposé par l'AFP, qui permet d'avoir des informations réactualisées en permanence. On pourra évidemment personnaliser l'affichage et les écrans plasma permettront aussi d'afficher, par exemple, des informations relatives aux manifestations en cours à Sciences Po.

Richard DESCOINGS indique que le budget de Sciences Po pour 2002 était de 60 millions d'euros. L'achat des écrans plasma est une dépense d'investissement. Le poids de l'amortissement sur les écrans plasma ne justifie en aucun cas de gaspiller de l'argent. Sciences Po est redevable de ses dépenses devant ses financeurs. Il ajoute que ces écrans n'ont pas pesé sur le budget de façon considérable. Mais ce n'est pas parce que la somme est faible qu'elle légitime qu'on fasse une dépense inutile.

David ABIKER demande combien d'écrans plasma ont été achetés.

Richard DESCOINGS répond qu'il y en a cinq.

Andréa JIMENEZ SORIANO souhaite insister sur l'importance de la question du logement. L'année dernière, on avait évoqué en Commission paritaire la nécessité de trouver une institution se portant garante pour les étudiants étrangers, qui ont beaucoup de difficultés à trouver un logement. La Mairie de Paris a organisé des Etats généraux de la vie étudiante. Dans ce cadre, un groupe de travail s'occupant des étudiants étrangers à Paris a abordé la question du logement. L'administration de Sciences Po pourrait se mettre en relation avec la Mairie de Paris sur cette question.

Richard DESCOINGS répond que l'idéal serait de réunir les fonds pour construire une maison de Sciences Po, par exemple à la Cité internationale, qui est bien située par rapport à Sciences Po.

Caroline RICCI indique qu'elle a travaillé cet été à la DAIE pour l'intégration des étudiants étrangers. La DAIE a passé des accords avec des résidences étudiantes de la Cité internationale, qui réservent des places aux étudiants de Sciences Po. Elle a remarqué que ces places n'étaient pas demandées par les étudiants, ce qui vient probablement d'un déficit d'information de la DAIE, qui est particulièrement occupée.

Arnaud ROHMER demande si le groupe de travail sur la vie associative pourra aborder la question du local associatif et syndical, qui est en très mauvais état, comme le montrent les photos qu'il fait circuler. Il y a en outre des problèmes de compatibilité entre l'occupation des salles par les projets collectifs qui se multiplient actuellement et par les associations qui ont à peu près les mêmes exigences en termes d'horaires et de disponibilité.

Laurent de MONNERON ajoute que les responsables d'associations se sont beaucoup plaint de ce dernier problème.

Richard DESCOINGS répond que l'état des locaux est la faute des étudiants.

Alexandre CLEMENT indique qu'avant l'installation d'un code, il y a eu des dégradations. Après l'installation du code, certains ont commis de nouvelles dégradations pour cacher les premières, notamment pour recouvrir des graffitis racistes. En outre, certaines personnes qui ne font pas partie d'un syndicat ont le code du local. Il est exact que les étudiants sont collectivement responsables. Ils espèrent que ces dégradations ne se reproduiront pas et souhaitent restaurer leur local associatif.

Andréa JIMENEZ SORIANO pense qu'il faudrait établir des règles d'utilisation. Elle ignore qui a le droit d'accéder au local syndical.

#### **IV. CONVENTION DE SCIENCES PO AVEC LE CORPS DE CONTROLE DES ASSURANCES**

##### *a) Exposé*

Alexia de MONTERNO indique que ce matin, le Conseil de Direction a voté à l'unanimité une convention entre le Corps de Contrôle des Assurances et Sciences Po. Le Corps de contrôle des assurances est un grand corps d'Etat directement rattaché au ministère de l'Economie et des Finances. Il a pour mission d'effectuer auprès de l'ensemble des entreprises d'assurance et de réassurance du marché français un contrôle économique, financier, technique et juridique, dans le but de veiller à la solidité financière de ces sociétés. Le Corps de Contrôle des Assurances recrute chaque année entre cinq et sept élèves sortis de Polytechnique. Ces élèves doivent effectuer une formation complémentaire, soit à l'ENSAE, soit à Sciences Po. Or au cours de ces dernières années, le nombre de commissaires - contrôleurs élèves effectuant leur formation à Sciences Po a constamment diminué, à tel point que parmi ceux qui ont intégré le Corps de Contrôle des Assurances en septembre 2002, aucun n'avait effectué sa formation à Sciences Po. Le chef du Corps de Contrôle des Assurances s'en est ému et souhaite développer un partenariat un peu plus approfondi avec Sciences Po. Ce partenariat porte sur deux points. Tout d'abord, il a été proposé et voté ce matin qu'un certain nombre d'élèves qui sont classés pour entrer dans le Corps de Contrôle des Assurances, sur la base d'un dossier et d'un entretien avec leur chef de corps, soient directement admissibles aux oraux d'entrée en 4<sup>ème</sup> année de Sciences Po. Une fois admis, ces étudiants suivront des spécialisations prédéfinies entre le chef de corps et Sciences Po tout au long de leur scolarité en cycle du diplôme. Le second point du partenariat consiste à développer au sein des majeures gestion et finances des enseignements spécifiques sur les assurances, grâce à l'expertise de commissaires - contrôleurs expérimentés. Cette convention présente trois avantages pour Sciences Po. En premier lieu, l'Institut devient officiellement pour ces étudiants une école d'application de Polytechnique en même temps que l'ENSAE. En outre, cela permettra de renforcer les majeures gestion et finances dans le domaine spécifique de l'assurance. Enfin, cela permettra au Corps de Contrôle des Assurances d'intervenir au sein du programme Alliance organisé par Sciences Po, Paris I et Columbia University. Le Corps de Contrôle pourrait intervenir dans le séminaire portant sur les risques, ce qui constituerait une porte d'entrée intéressante sur le rôle des acteurs publics dans le domaine de la gestion des risques.

*b) Vote*

La convention entre Sciences Po et le Corps de Contrôle des Assurances est approuvée à l'unanimité.

**V. VIE ASSOCIATIVE : FETE DES ARTS**

Xavier BRUNSCHVICG rappelle que c'est un rendez-vous annuel organisé par les associations étudiantes et le BDE, avec une thématique particulière chaque année. Le thème retenu cette année par le BDE est « les villes du monde ». Pendant la semaine du 7 avril, une ambiance différente sera recréée chaque jour dans la Péniche, avec un certain nombre d'animations et d'activités partout dans Sciences Po. La semaine commencera avec Le Caire et Beyrouth, se poursuivra avec Paris, puis l'Afrique en Général, Vienne et Tokyo. Le BDE et les autres associations proposeront de nombreuses activités dont le traditionnel concours d'éloquence, des ateliers de calligraphie, des pièces de théâtre, des comédies musicales, les chœurs et orchestres de Sciences Po et des Karaokés. Xavier Brunshvicg fait distribuer aux membres de la Commission paritaire le programme de cette Semaine des Arts, dont le verso comporte le budget prévisionnel élaboré par le BDE.

**VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2002**

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

**VII. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Laurent de MONNERON indique que sur le site Internet de Sciences Po, la page des syndicats comporte toujours les noms des élus de l'année dernière.

Guillaume PIKETTY répond que cela sera rectifié.

Andréa JIMENEZ SORIANO indique que les étudiants étrangers qui n'ont pas encore leur carte de séjour n'ont pas d'attestation de Sécurité sociale, et n'ont donc ni numéro d'étudiant ni carte de bibliothèque. Elle demande si on ne peut pas trouver une solution provisoire pour que ces étudiants puissent emprunter des ouvrages.

Guillaume PIKETTY répond qu'Antoine ASSERAF a envoyé à la direction un mail sur ce problème. La situation de ces étudiants n'est pas normale. Guillaume PIKETTY a donc demandé que le cas de chacun de ces étudiants soit examiné individuellement, afin qu'ils puissent accéder aux documents de la bibliothèque. Il avait cru comprendre que ces difficultés avaient été résolues. Si ce n'est pas le cas, ces étudiants doivent s'adresser à Guillaume PIKETTY ou Morgane LE BERRE afin de trouver une solution rapide.

Andréa JIMENEZ SORIANO indique que Morgane LE BERRE avait répondu que ces étudiants devaient aller chercher une carte provisoire. Mais comme ils n'ont pas d'attestation de Sécurité sociale, ils ne peuvent pas retirer de carte provisoire.

Guillaume PIKETTY fait remarquer que ces étudiants ont besoin d'avoir accès à la bibliothèque. Morgane LE BERRE ou lui-même pourront régler ce problème en faisant faire des cartes de bibliothèque provisoires.

Alexandre CLEMENT précise que les responsables de la bibliothèque ont déjà la liste des étudiants qui ont ces difficultés.

Andréa JIMENEZ SORIANO souhaite attirer l'attention sur un autre problème. Un étudiant a payé en octobre ses droits de scolarité, qui comportaient sa cotisation de sécurité sociale. Il a eu un problème de santé en novembre mais n'a pu obtenir de remboursement de sa mutuelle, qui a affirmé que sa cotisation n'avait pas été payée. Elle demande quel est le délai entre le prélèvement des droits de scolarité et le paiement effectif des cotisations des étudiants à la Sécurité sociale.

Guillaume PIKETTY répond qu'il faut envoyer directement cet étudiant à Ghislaine FAU ou à lui-même. Ils verront quel est le problème.

Andréa JIMENEZ SORIANO ajoute qu'Antoine ASSERAF avait souligné l'année dernière que les étudiants ignorent les dates de prélèvement des droits de scolarité. De nombreux étudiants souhaitent avoir un préavis.

Guillaume PIKETTY répond qu'il s'en occupera.

Alexandre CLEMENT indique que les étudiants apprécient que des cours sur l'Afrique subsaharienne aient été mis en place en 1<sup>er</sup> cycle et en cycle du diplôme. Ils ont été remplis assez rapidement. Cet intérêt manifeste pour l'Afrique pourrait peut-être conduire à l'ouverture de partenariats avec des universités d'Afrique subsaharienne.

Un élu étudiant demande si la question des échanges n'est pas plutôt abordée en Conseil de Direction.

Richard DESCOINGS souligne que la question des accords universitaires est plus une question de fond qu'une question diverse. Il répond que lorsqu'il signe un nouvel accord avec une université partenaire, le Conseil de Direction et le Conseil d'Administration sont saisis pour ratification. Mais, au moins une fois par an, il y a en Commission paritaire un débat d'orientation sur la politique internationale de Sciences Po.

La séance est levée à 19 h 40.